



GREDFIC - Groupe de recherche et d'études en droit fondamental international et comparé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. GREDFIC - Groupe de recherche et d'études en droit
fondamental international et comparé. 2011, Université du Havre. hceres-02035085

HAL Id: hceres-02035085

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035085>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Groupement de Recherche et d'Etude en Droit
Fondamental, International et Comparé (EA1013)
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université du Havre

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Groupement de Recherche et d'Etude en Droit
Fondamental, International et Comparé (EA1013)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université du Havre

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Groupe de Recherche et d'Etude en Droit fondamental, International et Comparé (GREDFIC)

Label demandé : EA

N° si renouvellement :1013

Nom du directeur : M. Gilles LEBRETON, Université du Havre

Membres du comité d'experts

Président :

M. Emmanuel DECAUX, Université de Paris 2, France (représentant le CNU)

Experts –

M. Fabrice HOURQUEBIE, Université Montesquieu-Bordeaux 4, France

Mme Sandrine CLAVEL, Université de Versailles, France

Mme Adeline GOUTTENOIRE, Université Montesquieu-Bordeaux 4, France

M. Stéphane CAPORAL, Université de Saint-Etienne, France

M. Yves PETIT, Université de Nancy 2, France

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Habib GHERARI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Moulay AZIZ ALAOUI, Vice-Président du Conseil scientifique de l'Université du Havre

(NB : Le Comité a reçu les excuses de M. Michel BRUNO, Doyen de la Faculté des affaires internationales du Havre)



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 24 novembre 2010. Elle a débuté à 16h30 et s'est terminée aux alentours de 18h45 et a consisté en l'évaluation du seul centre de recherche en droit de la Faculté des affaires internationales, le GREDFIC. Le directeur du centre a présenté un rapport détaillé sur le fonctionnement et les activités du centre. S'en est suivi un échange avec lui-même ainsi qu'avec les membres du centre. Le comité d'experts a ensuite souhaité rencontrer les doctorants et a conclu sa visite par une discussion avec M. Aziz ALAOUI, Vice-président du CS.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le GREDFIC a été créé en 1987 et restructuré en 1991. Il présente la particularité de regrouper la totalité des enseignants chercheurs en droit et en science politique (sections 01 à 04) de l'Université du Havre. Les deux axes « traditionnels » de recherche, à savoir « les droits fondamentaux de la personne humaine » et le « droit international, européen et comparé » ont été réorganisés depuis 2010 en raison des nécessités d'ouverture à l'international, des attentes propres à la région ou encore pour tenir compte de l'arrivée d'un nouveau professeur spécialisé en théorie du droit. C'est ainsi que le premier axe « Droit fondamental » est composé de deux sous-axes relatifs respectivement aux droits fondamentaux de la personne humaine et à la théorie du droit, et le second « Droit international et comparé » inclut deux branches relatives l'une au droit de la mer et l'autre au droit comparé (à noter que cette dernière branche est elle-même subdivisée en quatre ateliers correspondant à certaines grandes zones géographiques du monde). Cette adaptation des champs de recherche a eu vocation à élargir les axes afin de les rendre encore plus inclusifs. L'unité de recherche dispose notamment pour ces activités d'une salle de 75m² en plus d'une salle de conférences, de même surface, à la disposition exclusive des quatre laboratoires en sciences humaines et sociales de l'Université.

- Equipe de Direction :

Depuis sa création en 1987 le Groupement n'a eu que deux directeurs : M. Patrice GELARD de 1987 à 2000 ; puis M. Gilles LEBRETON depuis 2000 (en tant qu'administrateur provisoire d'abord, et directeur élu à compter de 2001). Le règlement intérieur de l'Université interdisant à un directeur d'unité d'effectuer plus de trois mandats de quatre ans, l'actuel directeur ne pourra aller au-delà de son troisième mandat en septembre 2013. Mme Béatrice BOURDELOIS, actuellement directrice adjointe, réfléchit à la possibilité de présenter sa candidature afin de permettre une certaine continuité et ne pas ouvrir une crise de succession préjudiciable au rayonnement du centre. En l'état actuel, le directeur est assisté de deux directrices adjointes, Mme Béatrice BOURDELOIS (PR) et Mme Martine GUENOLE-LE BIHAN (MCF). Chacun des axes de recherche, des sous-axes et des quatre ateliers est piloté par un enseignant chercheur, PR ou MCF, de section 01, 02 ou 04, afin de rendre chacun de ces champs plus visibles.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	26	30
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	8	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1 (affectation à temps plein)	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	31 (au 30 juin 2010)	28
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	15	15

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Créé en 1987 et restructuré en 1991, le GREDFIC réunit aujourd'hui la totalité des enseignants chercheurs en droit et en science politique (sections 01 à 04) de l'Université du Havre, Faculté des affaires internationales. Sa production scientifique est intéressante et se développe, en substance, autour de ses deux axes de recherche habituels, « les droits fondamentaux de la personne humaine » d'une part, et le « droit international, européen et comparé » d'autre part. Ces axes ont toutefois été réorganisés depuis 2010 pour y ajouter, au titre du premier, la théorie du droit, et au titre du second le droit de la mer et le droit comparé (avec des ajouts de sous-axes et d'ateliers pour ce dernier). Un tel élargissement, séduisant à première vue par les potentialités qu'il recèle, soulève néanmoins la question du maintien de la lisibilité et de la cohérence de cet ensemble désormais diversifié et partant soumis au risque de dispersion. La vocation internationale et pluridisciplinaire du GREDFIC est certaine, comme en témoigne nombre de ses travaux, et répond à la logique dominante qui anime la Faculté des affaires internationales de l'Université du Havre.

Sa gouvernance est remarquablement stable car, depuis sa création (1987), ce centre compte un total de deux directeurs. A cela il convient d'ajouter que l'augmentation des thématiques de recherche permet de responsabiliser davantage d'enseignants chercheurs du laboratoire qui peuvent ainsi assumer la conduite des sous-axes et des ateliers. Reste la question de la succession de l'actuel directeur dans la mesure où le règlement de l'Université lui interdit d'exercer plus de trois mandats de quatre ans. Si elles existent déjà, les relations avec les UR de la région Normandie devraient être poursuivies et surtout approfondies tant pour renforcer la cohérence de certains axes de recherche (notamment sur les droits fondamentaux avec le CERDFED de l'Université de Caen, et le CREDHO-DIC de l'Université de Rouen) que pour construire des synergies sur des nouveaux thèmes comme le droit maritime et le droit de la mer (en particulier avec le futur CUREJ, Université de Rouen, qui se propose de développer ce thème transversal). Du côté des doctorants, si ceux-ci semblent bien intégrés à la vie du Centre, le ratio enseignants



encadrants / doctorants paraît encore trop faible, et ceci en dépit de la capacité de plusieurs enseignants-chercheurs à diriger les recherches. Le nombre de thèses soutenues reste lui aussi trop bas, même si des perspectives d'amélioration existent. En liaison avec ce constat, il faut citer le problème la grande faiblesse des financements des doctorants sur la période considérée. Le GREDFIC doit dès lors mettre en œuvre une politique plus volontariste, notamment pour obtenir davantage de financements et faire progresser le taux d'encadrement des doctorants.

- **Points forts et opportunités :**

Comptant 28 publiants, le GREDFIC produit environ 150 publications individuelles ou collectives par an, ces dernières résultant notamment de la tenue de colloques très réguliers tant dans l'axe « droits fondamentaux de la personne humaine » (colloques bisannuels) que dans le sous-axe plus récent « théorie du droit ». Il développe une politique incitant les enseignants-chercheurs à publier afin de pouvoir rester membres du GREDFIC. Le Groupement a su tisser un réseau d'anciens professeurs et maîtres de conférences qui participent régulièrement à ses travaux, leur apportant une indéniable valeur ajoutée. La vocation internationale du Groupement est réelle et s'inscrit dans la synergie de la Faculté des affaires internationales. A ce titre les juristes travaillent avec les linguistes, ce qui a permis de générer différents partenariats. Un certain nombre de liens sont tissés avec des Universités étrangères ; liens qui se traduisent tant par l'invitation régulière de professeurs étrangers que par la délocalisation de certains colloques qui témoignent d'une reconnaissance et d'une lisibilité du centre à l'international. Enfin les conditions de travail, du point de vue des doctorants, sont bonnes : ils se sentent suffisamment impliqués dans la vie du laboratoire et ce dernier finance, de manière la plus systématique possible, les déplacements et les séjours. La vocation pluridisciplinaire du centre semble donc être perçue comme un signe d'ouverture et d'enrichissement tant par les enseignants que par les doctorants.

- **Points à améliorer et risques :**

La contrepartie de l'élargissement des axes est la tentation, dans les manifestations scientifiques, de vouloir toucher à toutes les matières sans que l'on puisse véritablement toujours discerner de cohérence d'ensemble (v. infra appréciation sur la qualité scientifique et la production). Sur un autre plan, alors que le groupement est le seul centre de recherche juridique de l'Université et qu'il a une vocation interdisciplinaire, le nombre de thèses soutenues reste encore faible (une par an en moyenne), même si les perspectives montrent que cette moyenne peut doubler dans les années à venir. Cette observation doit toutefois être nettement pondérée par l'excessivement faible taux de financement (Etat ou collectivités) des doctorants (2 sur 31) sur la période évaluée. Les relations au plan local - qui existent déjà avec les centres de la région - devraient encore être approfondies tant pour renforcer la cohérence de certains axes de recherche, notamment sur les droits fondamentaux (CERDFED de Caen et CREDHO de Rouen) que pour construire des synergies sur des nouveaux thèmes comme le droit maritime et de la mer (avec le CUREJ notamment). Enfin il convient de prêter attention à ce que les relations internationales du centre restent lisibles et s'inscrivent dans une véritable politique scientifique, la dispersion pouvant représenter un risque en terme de cohérence.

- **Recommandations:**

Le Groupement doit viser à obtenir, par une politique plus volontariste, qu'une allocation de recherche soit proposée plus systématiquement au M2 Droit fondamental (la dernière remonte à 2008). C'est une vraie limite à la portée de la recherche dans ce domaine ; limite que ne saurait compenser un financement des thèses par la biais de conventions CIFRE ou de fonds de collectivités territoriales, car dans ces hypothèses, la plupart du temps, le sujet de thèse est induit par le partenaire qui la finance. Pour autant, le Groupement doit développer une culture qui l'oblige à se positionner plus systématiquement sur des thèmes susceptibles d'intéresser la Région ou la Communauté d'agglomération afin d'obtenir des financements de thèses (l'ouverture au droit de la mer et au droit maritime doit à ce titre être fortement appuyée). Mais si l'Université soutient des recherches dans des axes logistiques, il ne faut cependant pas que cette politique conduise à détourner les financements de la recherche fondamentale. Il convient aussi de développer une politique incitative, volontariste et de responsabilisation des doctorants pour accélérer les délais de soutenance (la prise de conscience semble exister puisque des conditions un peu plus strictes d'inscription en thèse à compter de la deuxième année sont requises). Un travail doit être fourni sur l'encadrement des doctorants ; il passe notamment par une incitation forte à obtenir la HDR pour les MCF ou à s'engager dans le concours d'agrégation (des préparations en commun avec les autres centres de la région doivent être envisagées), seul moyen de fixer des enseignants-chercheurs au centre et de développer les potentialités de la recherche. Concernant le fonctionnement de l'Ecole doctorale, on ne peut que relever l'écart de contribution entre les trois universités de la région au détriment du site du Havre. Un effort rééquilibrage serait particulièrement bienvenu dans la mesure où il faciliterait le soutien ponctuel à des doctorants qui ne bénéficient pas, pour leur très grande majorité,



de financements de recherche. Enfin, sur le plan des relations internationales, il convient d'approfondir les relations existantes en les institutionnalisant et en réfléchissant par exemple à l'instauration de cotutelles de thèse.

- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	28
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	0,93
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	3
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	4

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le GREDFIC s'appuie sur ses forces vives pour développer des travaux autour de deux axes : d'une part, les droits fondamentaux de la personne humaine comportant une nette orientation vers la théorie du droit, et des thèmes qui l'ont fait connaître jusqu'à présent, et, d'autre part, le droit international, européen et comparé qui se tourne désormais vers le droit de la mer. Le premier axe de recherche présente une certaine originalité par rapport aux axes de recherche développés par d'autres laboratoires travaillant sur les droits de l'homme dans la mesure où le GREDFIC a choisi de faire porter plus particulièrement ses efforts sur l'évolution des droits fondamentaux en France, plutôt qu'au niveau européen ou international. Ce choix vise à mettre en relief les spécificités françaises et les résistances hexagonales face au mouvement d'internationalisation des droits fondamentaux.

Outre de nombreuses publications individuelles, le GREDFIC présente un nombre significatif de publications collectives souvent réalisées en collaboration avec les laboratoires d'autres universités ou avec des institutions prestigieuses (Académie des Sciences morales et politiques) ainsi qu'une activité de co-organisation de colloques internationaux au Brésil et en Allemagne.

Certaines publications collectives paraissent très opportunes et comprennent des contributions d'une grande qualité : ainsi, celle qui concerne la notion d'autorité, thème de théorie du droit et/ou de philosophie politique qui n'avait quasiment plus fait l'objet d'une étude approfondie depuis les travaux d'Alexandre Kojève et d'Hanna Arendt.

D'autres publications présentent également une certaine originalité et une certaine pertinence notamment celles qui confrontent les droits fondamentaux aux valeurs républicaines, en dépit du caractère difficilement saisissable de ces dernières, ou à la situation de crise économique, ou encore en envisagent les rapports avec le droit de l'environnement. En revanche, si celle portant sur les enjeux et perspectives relatifs aux capitaines et marins présente une incontestable originalité, elle souligne en même temps, inévitablement, la difficulté du laboratoire à maintenir une cohérence thématique dans ses travaux. Une difficulté qui résulte de l'existence d'un seul et unique centre pour l'ensemble des juristes, choix certainement judicieux mais nécessairement malaisé à assumer au quotidien.

Enfin, une dernière catégorie de publications présente un moindre degré d'originalité dans la mesure où ces publications interviennent dans un champ déjà exploré : il s'agit de celle relative au droit, cultures et minorités et de celle portant sur le temps et le droit. Dans le premier cas, le champ est encore vaste et les études croisées y ont toute leur place (droit, histoire, philosophie, anthropologie etc.) ; dans le second, on peut s'interroger sur la « valeur ajoutée » de l'étude par rapport à des travaux de référence comme ceux de F. Ost et M. van de Kerchove par



exemple. La volonté louable de produire des publications collectives sur des thèmes, au demeurant toujours intéressants, pourrait conduire à une juxtaposition de travaux un peu hasardeuse qui risquerait de brouiller quelque peu l'image du centre. Sans tomber dans une orthodoxie méthodologique sclérosante, donner au laboratoire une plus grande cohérence, une certaine posture doctrinale, permettrait d'en renforcer la visibilité. Ce serait d'autant plus légitime que le centre est parvenu à produire une thèse qualifiée par le CNU en dépit du manque de financement des thèses et plus généralement, d'une situation matérielle difficile.

Enfin, le nombre de thèses soutenues (une par an), même s'il semble un peu faible, apparaît d'autant plus honorable que le GREDFIC ne bénéficie pas d'allocations de recherche ou de contrats doctoraux.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement**

Pour l'axe Droit international, européen et comparé, le GREDFIC a co-organisé trois colloques internationaux à l'étranger. D'abord à Fortaleza, en octobre 2008, en partenariat avec l'Université fédérale du Ceara (Brésil), sur le thème de « la justice sociale à l'aube du XXI^e siècle » ; en présence, notamment, d'Eros Grau, membre de la Cour constitutionnelle brésilienne, et de Paulo Bonavides, professeur émérite de droit constitutionnel de renommée internationale. Les actes ont été publiés dès 2008 dans la revue brésilienne *Nomos*. Ensuite, en mai 2009, également à Fortaleza, mais cette fois en partenariat avec l'Université Unifor. Les actes doivent être publiés début 2011. Enfin en mai 2010 à Oldenburg (Allemagne) sur l'actualité du droit comparé. Un ouvrage collectif, issu de ces échanges, sera publié en Allemagne en 2011.

Le GREDFIC a obtenu des financements ponctuels de diverses personnes publiques ou privées pour certains de ses colloques : le Sénat a subventionné *Le Temps et le droit* en 2008 ; la CASDEN *La Clémence et le droit* en 2009 ; et la Direction régionale des finances publiques de Haute Normandie *Les Transformations de l'administration fiscale et ses conséquences pour l'usager, le contribuable et le citoyen* en 2010. Cependant, chacune de ces subventions n'excède pas en moyenne 500 euros. A cet égard, le GREDFIC n'est pas encore entré dans un processus de réponse à des appels d'offre et de contrat permettant d'obtenir des financements plus importants qu'actuellement. Le développement de travaux tournés vers le droit de la mer pourrait y contribuer.

A signaler un effort très net pour travailler en réseau avec les centres de Caen et de Rouen.

Quant à la valorisation de la recherche, en octobre de chaque année, le GREDFIC participe à Science en fête en organisant des conférences sur des thèmes juridiques d'actualité, accessibles au grand public. Il organise aussi régulièrement des débats publics sur des thèmes d'actualité qui font l'objet d'un compte rendu détaillé dans la presse locale.

En 2008, le GREDFIC a créé un site web, afin de mieux diffuser l'information sur ses travaux.

Enfin, le GREDFIC réalise régulièrement des expertises auprès des médias, des commissions parlementaires ou des personnes publiques ou privées. Son directeur a par exemple été auditionné par la commission des lois du Sénat en 2004 (sur le projet de création de la HALDE), en 2008 (sur le projet de rétention de sûreté) et en 2010 (sur le projet de création d'un Défenseur des droits).

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

La gouvernance du GREDFIC est satisfaisante et connaît une vraie stabilité (ce qui ne doit pas nuire à l'alternance si le besoin s'en fait sentir). La gouvernance est inclusive puisqu'elle veille à impliquer tant les PR que les MCF d'une part et les différentes sections du CNU couvertes par le GREDFIC (01 à 04) d'autre part. Le déploiement des axes de recherche a ainsi conduit à impliquer des enseignants-chercheurs du laboratoire pour prendre la responsabilité des sous-axes et des quatre ateliers rattachés au sous axe « droit comparé ». Il y a au moins une réunion du Conseil de laboratoire par semestre ; la représentation de toutes les catégories de personnes impliquées dans la vie du centre y est assurée. Les doctorants sont représentés au conseil et se sentent bien intégrés dans la vie du laboratoire (v. plus haut).

De surcroît l'Ecole doctorale (commune aux trois universités de la région) les pousse à se rassembler et à présenter des communications au nom du GREDFIC. Il faut toutefois veiller à ce que chaque responsable de sous-axe de recherche puisse s'exprimer et s'imposer dans la diversité des champs (une importance particulière doit être accordée au droit de la mer qui doit être un véritable levier de financements, v. supra).



Pour tenir compte des partenariats internationaux les plus actifs, quatre fonctions de « chargés des relations » ont été créées de 2006 à 2010, qui concernent quatre pays : le Brésil, la Corée, la Mauritanie et la Roumanie. Toutefois, pour le moment, il semble encore y avoir quelques difficultés à pérenniser les relations et à établir des partenariats durables avec telle ou telle université en particulier à l'intérieur de ces pays.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la succession de l'actuel directeur à qui le règlement de l'Université interdit d'exercer plus de trois mandats de quatre ans. Le choix du successeur doit se dérouler dans la concertation en ayant en perspective une exigence de légitimité et de représentativité. Il en va de la visibilité et du rayonnement du centre.

- **Appréciation sur le projet :**

Le maintien des deux grands axes de recherche en les élargissant répond au souci louable à la fois de la continuité et de la volonté d'intégrer les nouveaux arrivants, mais il faut toutefois veiller à la cohérence de l'ensemble. Il convient de promouvoir et de rendre encore plus visibles des axes qui sont susceptibles de recevoir un écho auprès des institutions (droit de la mer par exemple). Sur le plan international, la volonté de se doter dans les années à venir de postes d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les droits étrangers est nécessaire mais encore faut-il que ces recrutements soient en adéquation avec les champs géographiques prioritaires sur le plan international et qu'ils contribuent à construire une politique internationale du GREDFIC plus lisible et évidente.

Enfin le ratio enseignants encadrants / doctorants apparaît encore trop faible (quatre enseignants dirigent le plus grand nombre de thèses), en dépit de la capacité de quinze membres du laboratoire à diriger les recherches. Un effort dans ce sens ne peut que jouer au bénéfice du rayonnement universitaire du GREDFIC.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
GRUPE DE RECHERCHE ET D'ETUDES EN DROIT FONDAMENTAL INTERNATIONAL ET COMPARÉ (GREDFIC)	A	B	B	B	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**

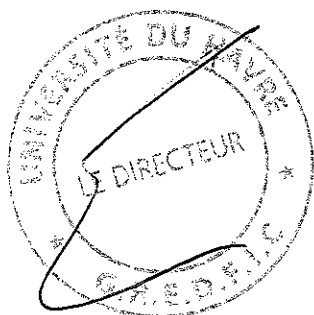
Réponse au rapport de l'AERES

Le GREDFIC se félicite de l'appréciation globalement positive émise par l'AERES sur ses activités et reconnaît la pertinence des remarques formulées dans son rapport.

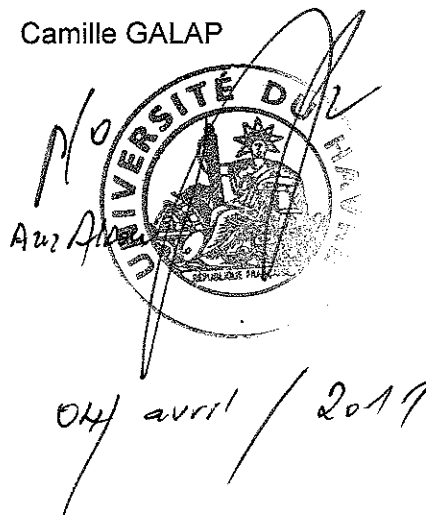
Il retient en particulier que l'AERES approuve et encourage sa décision de diversifier ses champs de recherche en s'ouvrant au droit de la mer. Il souligne à cet égard que l'organisation de la gouvernance, que l'AERES qualifie de "satisfaisante" et d' "inclusive" (page 7), est de nature à empêcher le risque de dispersion évoqué.

Il reconnaît enfin que le nombre d'allocations de recherche qu'il a obtenues est insuffisant. C'est pourquoi il s'engage à insister encore davantage auprès de l'Ecole doctorale Droit Normandie (ED98) et du conseil scientifique de l'Université du Havre pour remédier à cette situation.

Directrice du GREDFIC,
Gilles LEBRETON



Président de l'université,
Camille GALAP



04/ avril / 2017